

Contrat de bénévolate

Entre

L'asbl Ingénieurs Assistance Internationale - Ingénieurs sans Frontières,
dont le siège est situé au 26, rue d'Edimbourg, à 1050 Bruxelles
représentée pour la signature du présent contrat par, administrateur.
et ci-après dénommée ISF,

d'une part, et

Nom:

Prénom:

Adresse:

ci-après dénommé le bénévole

d'autre part, il a été exposé ce qui suit : participation à l'organisation, l'animation et intervention lors des activités
d'éducation au développement d'Ingénieurs Sans Frontières

En conséquence de quoi, les parties ont convenu de ce qui suit:

Article 1: Objet du contrat

1.1. Le bénévole s'engage, dans les conditions ci-après, à participer au projet :

.....
.....
.....

Article 2: Conditions

Siège social et d'exploitation : 185, Chaussée de La Hulpe, 1170 Bruxelles

tél : +32 (0)2 678 34 27

info@isf-iai.be

http://www.isf-iai.be

Banque : IBAN: BE41 3600 1147 5510- BIC: BBRUBEBB

2.1. ISF s'engage à prendre en charge les déplacements du bénévole, à lui fournir tout le matériel nécessaire à son travail, à lui communiquer toutes les informations nécessaires ou qu'il souhaite avoir quant aux thématiques abordées au cours des activités et aux personnes relais au sein des établissements.

2.2. Le bénévole s'engage à représenter ISF pour les activités qui lui ont été confiées. En tant que représentant, il devra mener des activités compatibles avec l'objet social d'ISF et respecter le caractère de neutralité politique et religieuse d'ISF.

Article 3: Responsabilités

4.1. Le bénévole doit se soumettre à la législation en vigueur.

4.2. ISF couvre la responsabilité civile du bénévole du fait de dommages causés aux Tiers dans le cadre strict des activités résultant de son activité de bénévole.

Article 4: engagement du bénévole

6.1. Le bénévole s'engage à réaliser les activités qui lui sont confiées par ISF dans les délais impartis.

6.2. Le bénévole se met à la disposition d'ISF, en fonction de ses disponibilités, pour participer aux activités qui sont organisées par ISF dans le cadre de son projet d'éducation au développement pendant la durée du projet.

Fait à Bruxelles, en deux exemplaires, le ...

Le bénévole,

Pour ISF,